

**COMPTE RENDU**

--

**CONSEIL MUNICIPAL  
DU VENDREDI 18 FEVRIER 2011**

L'an deux mil onze, le dix-huit février à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de DIEPPE SOUS DOUAUMONT s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale faite le 14 février, sous la présidence du Maire, Alain MACEL.

Membres en exercice	Membres présents	Membres absents	Pouvoirs de vote
11	10	1	0

<b>PRESENTS</b>	Alain MACEL, Michel CHALONS, Claudine DIDRY, Bernard GEORGE, Jean-Christophe PATON, Jean MUTELET, Delphine EPIARD, Nathalie MARECO, Christine LAMPSON, Emmanuel DUCROS
<b>ABSENTS</b>	Séverine SANCHEZ
<b>POUVOIRS</b>	/
<b>SECRETAIRE</b>	Jean-Christophe PATON

**DELIBERATIONS**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à L'UNANIMITE,

- APPROUVE le compte administratif 2010 qui s'établit comme suit:

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	40 963.68 €	208 310.68 €
Investissement	33 187.68 €	24 401.76 €

- APPROUVE le compte administratif 2010 du CCAS.
- AFFECTE le résultat comptable cumulé de la façon suivante : 8 785.92 € pour la couverture de l'autofinancement et 158 561.08 € reporté en Fonctionnement.
- AUTORISE le Maire à signer le contrat de travail de M. Bernard GEORGE pour la période du 01.04.2011 au 30.09.2011 (8h/sem - 7° échelon de l'échelle 3).
- DECIDE de procéder à une vente d'herbe sur pied de la parcelle ZM51 pour un montant de 100 € / hectare, au profit de M. Sébastien BEAUGNON (GAEC des 2 Bouleaux) pour 2010, et avec une abstention, au profit de M. Patrick COTTON pour 2011 (pas de clôture, pas de pâture).
- CHOISI, après consultation, le bureau ACE BTP comme coordinateur SPS pour les travaux de réhabilitation de la remise, pour une somme de 1144.54 € TTC.
- DECIDE de rembourser les frais de déplacements aux élus sur présentation d'un état trimestriel et application du barème de la fonction publique.
- DECIDE de souscrire une assurance de prévoyance statutaire auprès de la CACEP, sans franchise, pour un coût de 6.41% de la masse salariale.
- SOLLICITE l'intervention de la DDT pour une présentation de la carte communale, des enjeux, des conditions...
- DECIDE le martelage de la parcelle 16 en forêt communale

Le Maire

Alain MACEL